SCoT Causses et Cévennes

Conseil Syndical
Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Saint-André de Majencoules- 11 mai 2023

Objectif

- ✓ **Partager, échanger débattre…**
  du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT Causses et Cévennes

Ordre du jour

- ✓ La procédure d'élaboration du SCoT
- ✓ Les grands objectifs du PAS

1 Introduction

Propos introductifs

Sylvie Pavlista

Présidente du PETR Causses et Cévennes

Daniel Zeberko,

Régis Valgalier

Vice-Présidents référents sur le SCoT

Les étapes de l'élaboration du SCoT

ANALYSER LE TERRITOIRE

DEFINIR LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

DEFINIR LES ORIENTATIONS

Pré-diagnostic → **Diagnostic** → **enjeux** → **Objectifs scénarios** → **Choix d'un modèle de développement** → **Objectifs chiffrés** → **Déclinaison PAS** → **orientations PAS**

Séminaire élus
10-11 mai 2021

Comité technique
10 sept 2021

Note enjeux Etat

3 ateliers géographiques
Septembre 2021

Réunion PPA
11 avril 2022

Séminaire
12 mai 2022

Séminaires
3 et 11 octobre 2022

Commissions thématiques élus
décembre 2022

Séminaire Synthèse
Décembre 2022

Comités de rédaction pour construire les règles du DOO

Construire la **vision stratégique**
Définir l'**ambition** du projet
Partager les objectifs du SCoT.
Identifier les **perspectives souhaitables** pour le territoire

Séquence n°2 : l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, une démarche participative

DEFINIR LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectifs scénarios

Séminaire
12 mai 2022

Choix d'un modèle de développement

Séminaires
3 et 11 octobre 2022

Commissions thématiques séminaire de synthèse
décembre 2023

Objectifs chiffrés

Cotech
28 mars 2023

Réunions publiques
11 avril 2023

Débat PAS
11 mai

Réunion PPA
6 juin

Synthèse de la démarche de concertation

- ✓ 6 journées de séminaires réunissant élus, partenaires, Codev
  - ➡ 40 participants / jours
- ✓ 3 ateliers géographiques
  - ➡ une quinzaine de participants par atelier
- ✓ 6 ateliers thématiques
  - ➡ une quinzaine de participants par atelier
- ✓ 2 réunions publiques
  - ➡ 60 participants
- ✓ Des contributions écrites

2 Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

2.0 Préambule

Faire différence

Préambule

Un poumon vert dynamique et singulier En Occitanie

Occitanie 2040 : les ambitions du SRADDET

Renforcer les coopérations par l'animation d'espaces de dialogue

- Ruban méditerranéen
- Massif central

Connecter les pôles urbains et économiques par le RRIR (Réseau Routier d'Intérêt Régional

Développer une montagne attractive, ouverte et innovante

Revitaliser et valoriser les territoires

- Démarches Petites Villes de Demain
- Grands sites touristiques et Grands Sites de France
- Parc National des Cévennes

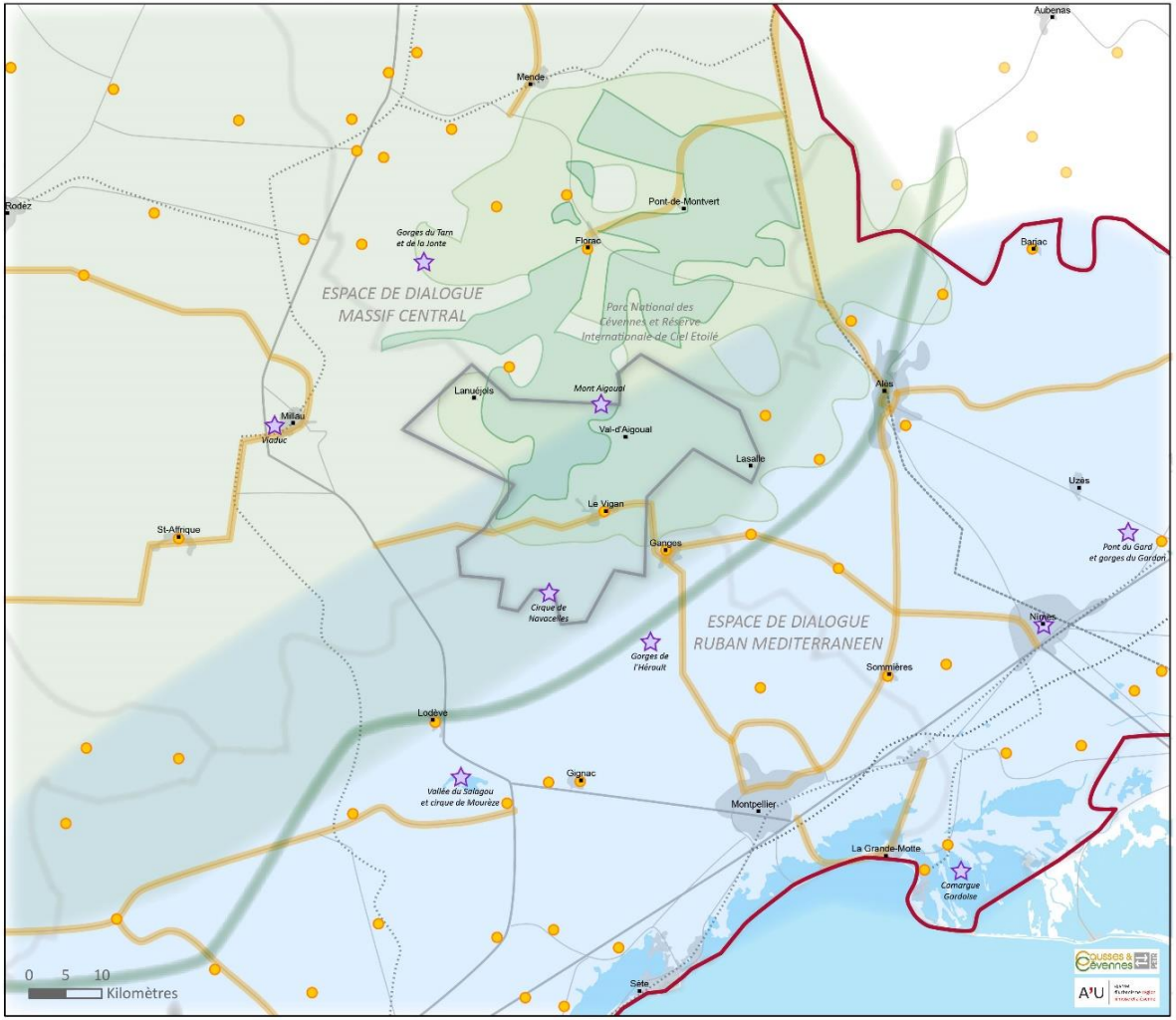

Un modèle de développement à horizon 2040

Production d'un scénario de synthèse

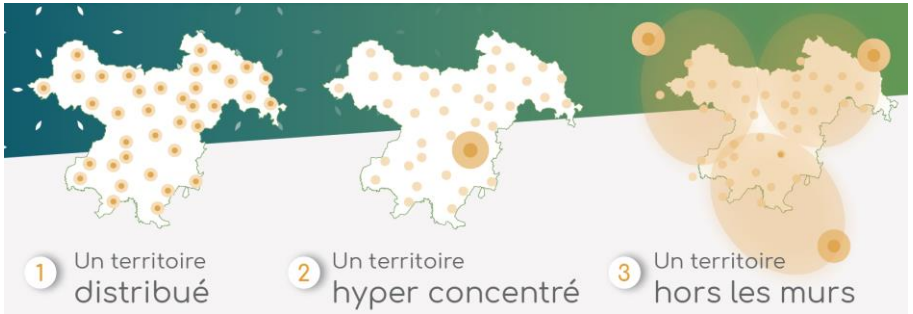

Vers le projet d'aménagment stratégique

Séminaire du SCoT Causses et Cévennes du 12 mai 2022 au Vigan

Un territoire partagé

Horizon 2040

Ce **scénario de synthèse** a vocation à retranscrire les échanges du séminaire prospectif du 12 mai 2022 au Vigan. Il synthétise les perspectives souhaitables exprimées par les participants, sur la base de 3 scénarios fictifs, contrastés. Cet exercice permet de construire un récit représentatif du modèle de développement souhaitable pour le SCoT en 2040. Il n'a pas de valeur réglementaire, ne constitue pas une pièce du projet de SCoT, mais propose simplement plusieurs repères, qui pourront guider les travaux à venir, notamment la construction du projet d'aménagement stratégique (PAS).

En 2040 et depuis l'approbation du 1er SCoT en 2023, la croissance démographique s'est développée de manière modérée et maîtrisée. L'organisation du territoire a permis de trouver un juste équilibre, réduisant les inégalités territoriales et permettant au PETR de se développer de manière concertée en préservant le socle environnemental.

Les paysages et le petit patrimoine sont entretenus et préservés, évitant ainsi le mitage et la banalisation des paysages. La biodiversité et les milieux naturels sont protégés, notamment par l'implantation de « ceintures vertes » autour des villages ou groupe de villages. Elles permettent de maintenir des espaces de respiration et d'atteindre en 2036 l'objectif d'autonomie alimentaire fixé dès 2023. Pour cela, le PETR a su rénover son système d'irrigation pour renforcer les cultures en terrasses. La promotion de ce système de réhabilitation n'est plus à faire et sa renommée dépasse maintenant les frontières régionales ! Le territoire a su, en partenariat avec le milieu de la recherche, la formation et le développement de savoirs faires locaux, dynamiser son économie, développer son système de stockage de préservation de la ressource en eau et par conséquent, réduire le risque inondation.

La filière-bois s'est révélée être une activité économique majeure, permettant au PETR d'être autonome pour les matériaux de construction et le chauffage bois. Le défi visant à gérer la forêt en diversifiant ses fonctions est ainsi relevé. Certaines voiries ont été rénovées pour adapter le trafic des poids lourds aux configurations géographiques. La plupart des bâtiments communaux et intercommunaux ont été rénovés et les secteurs du SCoT développent des centrales à bois. Le PETR aspire à devenir un territoire « bas carbone » et à énergie positive. Notons également un développement important de l'économie circulaire, sociale et solidaire, renforçant l'emploi local et le vivre-ensemble. Le très haut débit (THD) recouvre la majorité du territoire, mais quelques zones blanches subsistent et sont recherchées par de nouveaux habitants.

Concernant le développement urbain, le SCoT Causses et Cévennes se structure à partir de complémentarités entre communes au sein de plusieurs secteurs. Les communes mutualisent tantôt un groupe scolaire, une salle polyvalente, une déchetterie, un centre de télémédecine, une salle de spectacle. Le PETR se démarque par son innovation dans certains domaines tels que l'éducation (écoles intergénérationnelles), la culture de proximité avec la création de nouveaux festivals, la valorisation du patrimoine bâti et paysager cévenol. La production de logements a permis de diversifier le type d'habitat et les formes urbaines, à la fois à l'aide de la rénovation des centres anciens mais aussi avec un développement raisonné de l'habitat nouveau. La maîtrise de ce dernier a ainsi permis de conserver un territoire vivant, et non muséifié, tout en préservant le patrimoine et les milieux naturels. De plus, des logements adaptés pour les jeunes ménages et les personnes âges ont été réalisés. Quelques hameaux ont pu être rénovés et renforcés compte tenue de leurs dimensions historiques ou patrimoniales.

Le PETR est ouvert sur l'extérieur et les polarités voisines, mais reste acteur de son développement. Des complémentarités avec les partenaires institutionnels et les EPCI limitrophes ont pu être trouvées en installant des gouvernances adaptées autour de sujets majeurs pour le PETR : l'alimentation, la filière-bois, le l'agro-pastoralisme, le tourisme, la mobilité.

Ainsi, les navettes de transports à la demande associées à un système de covoiturage efficace et à des lignes de transport en commun permettent de connecter les Causses et les vallées du PETR entre eux et aux centralités voisines : Saint-Jean du Gard, Anduze, Alès, Ganges, Saint-Hippolyte-du-Fort, Nant et Millau en Aveyron, mais également vers la Métropole de Montpellier, Nîmes et la Lozère. Ce sont donc plusieurs bassins de mobilité qui s'entrecroisent, et le pari du Conseil régional de développer une région accessible en tout point à 30 mn en transports collectifs est réussi, facilitant ainsi les déplacements du quotidien.

Bien qu'accessible, le PETR a souhaité privilégier une stratégie de développement touristique de proximité, reconnue par des visiteurs en quête de nature et d'authenticité, pour son tourisme de qualité, en particulier : ses grands paysages préservés et valorisés, la qualité des produits de son terroir et l'obtention de nouveaux labels, son dynamisme sur le plan culturel et sportif et la diversification des activités proposées, tel que l'agro-tourisme.

Le territoire a donc réussi le pari fixé dès 2023, de concilier : développement maîtrisé, respect des paysages et valorisation du patrimoine. Le PETR s'est affirmé comme un territoire ouvert, vivant, et innovant. Il peut envisager sereinement de nouveaux horizons pour ses habitants et les jeunes qui peuplent et enchantent ce territoire cévenol.

Causses & Cévennes PETR — A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne — www.audrna.com

Un territoire partagé :
4 ambitions - 6 thèmes transversaux

2.1

TERRITOIRES PRESERVES

Ambition 1

Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

Ambition 1 : révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

1.1 S'adapter aux changements climatiques et aux risques

* Diversifier les pratiques agricoles et forestières
* Prévenir la vulnérabilité face aux risques
* Favoriser un aménagement favorable à la santé des populations

1.2 Préserver et garantir la ressource en eau

* Coordonner la gestion de la ressource en eau entre acteurs
* Optimiser l'utilisation de la ressource en eau
* Développer le stockage de l'eau
* Améliorer la qualité de l'eau et des rivières

1.3 Valoriser les paysages

* Garantir l'intégration paysagère du développement urbain
* Préserver des paysages ouverts
* Maintenir l'identité patrimoniale cévenole
* Valoriser le patrimoine remarquable du territoire et les labels

Ambition 1: révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

Préserver les silhouettes villageoises

- Villages implantés en fond de vallée
- Villages implantés sur plateau
- Villages implantés en versant
- Villages perchés

Préserver les paysages ouverts

- Les grands milieux ouverts à maintenir

Garantir l'intégration paysagère du développement urbain

- Les principales coupures d'urbanisation à préserver
- Axe routier majoritairement fréquenté : entrées de ville prioritaires à requalifier/valoriser

Valoriser le patrimoine remarquable

- Les sites remarquables à préserver

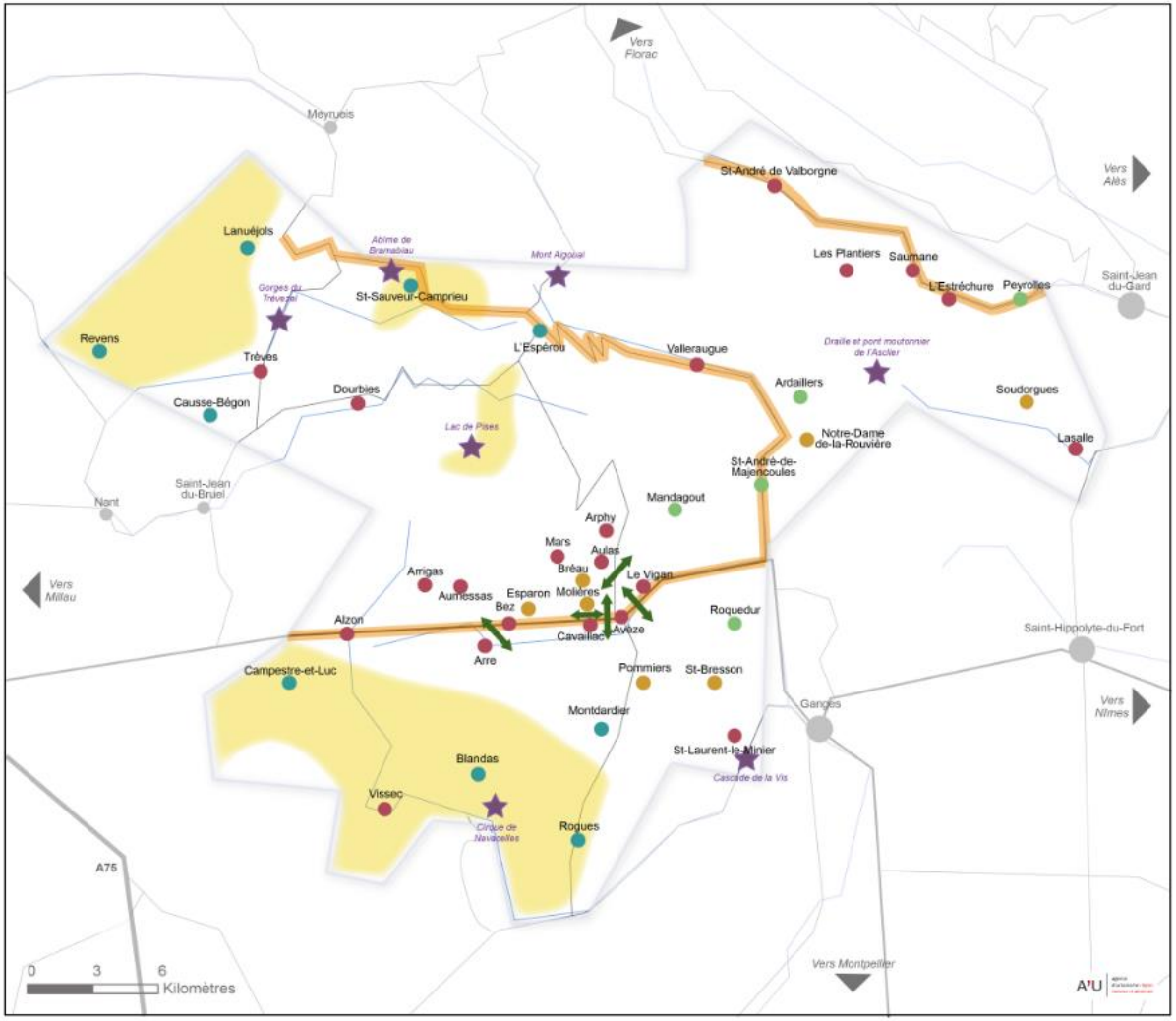

Ambition 1: révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

1.4 Accélérer la transition énergétique

* Minorer les consommations énergétiques
* Renforcer les énergies renouvelables en cohérence avec la préservation de l'environnement et des paysages
* Accompagner les citoyens et les acteurs du territoire dans la transition énergétique

1.5 Assurer l'équilibre entre espaces naturels agricoles, forestiers et l'activité humaine

* Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
* Préserver les zones humides et les milieux aquatiques
* Gérer les ressources naturelles et forestières
* Garantir la pérennité des espaces agricoles
* Adapter les modèles de développement urbain pour assurer la transition écologique

Ambition 1: révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

- Les réservoirs de biodiversité de type I
- Les réservoirs de biodiversité de type II
- Les corridors potentiels
- L'Aigoual, Forêt d'exception

Maintenir les continuités aquatiques et les zones humides

- Les continuités aquatiques principales
- Les continuités aquatiques secondaires
- Les zones tourbeuses d'altitude

Préserver les espaces ordinaires

- Les espaces naturels ordinaires

Péréniser les actions engagées

- La protection de la qualité exceptionnelle du ciel nocturne

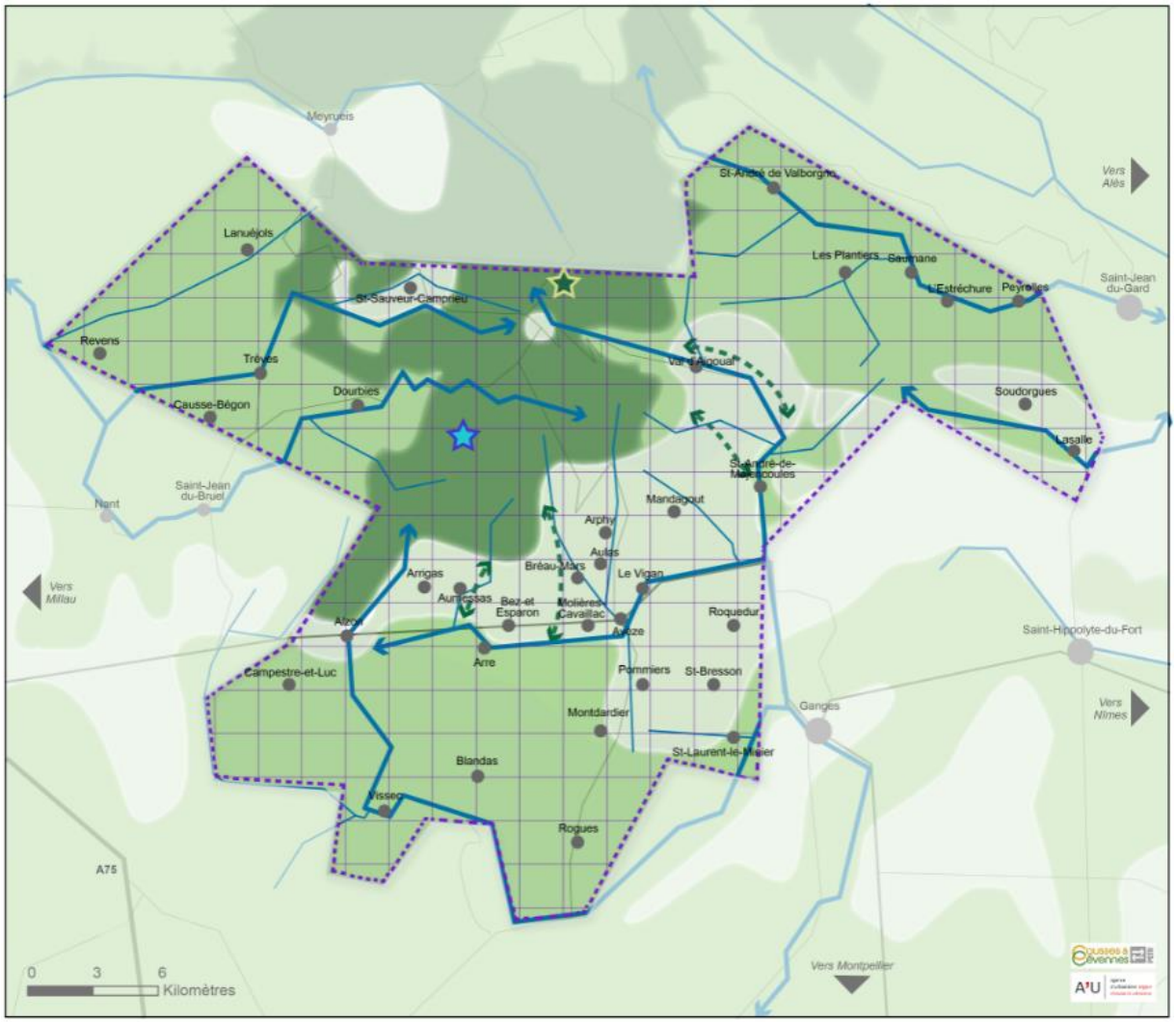

Assurer l'équilibre entre espaces naturels agricoles, forestiers et l'activité humaine

Réduire la consommation d'espace d'environ 45 % à horizon 2040 par rapport à la période 2011-2021 avec l'ambition de réduire l'artificialisation de :

- **Environ 40 %** entre 2021 et 2031 par rapport à 2011-2021, puis de
- **Au moins 10 %** entre 2031 et 2041 par rapport à 2021-2031

Rappel diagnostic : + 9 ha/an nouvellement artificialisés entre 2011 et 2021

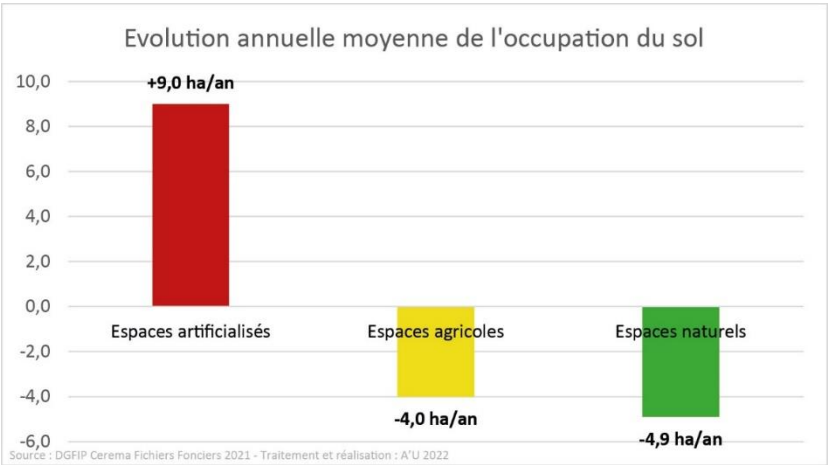

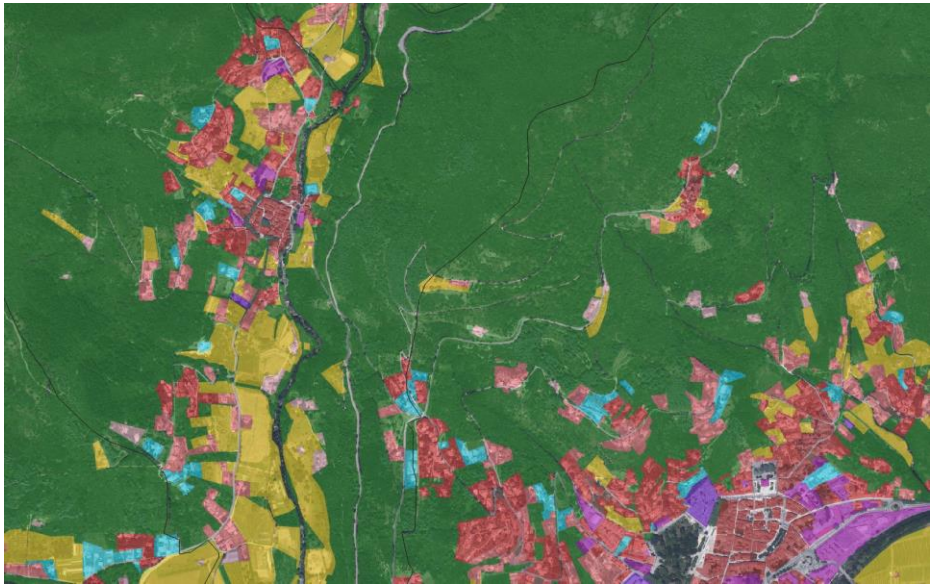

Ambition 1 : révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

TEMPS d'ECHANGES

1.1 S'adapter aux changements climatiques et aux risques

1.2 Préserver et garantir la ressource en eau

1.3 Valoriser les paysages

1.4 Accélérer la transition énergétique

1.5 Assurer l'équilibre entre espaces naturels agricoles, forestiers et l'activité humaine

2.2 *TERRITOIRES HABITES*

Ambition 2

Adapter les façons d'habiter aux changements climatiques

Adapter les façons d'habiter aux changements climatiques

2.1 Soutenir une dynamique démographique

* Accueillir les habitants, construire des territoires à vivre
* Favoriser l'accueil de nouveaux arrivants

2.2 Garantir l'offre de logements pour tous

* Privilégier l'accueil au sein du bâti existant (vacance, rénovation…)
* Diversifier les formes d'habitat pour dynamiser la croissance démographique
* Répondre aux besoins de tous les ménages
* Contribuer à la production de logements abordables

2.3 Renforcer la qualité urbaine des villages

* Respecter la qualité urbaine et la configuration des bourgs et des villages
* Réinvestir les logements anciens des villages
* Garantir un cadre de vie attractif
* Réhabiliter des hameaux cévenols

Ambition 2 – L'organisation territoriale

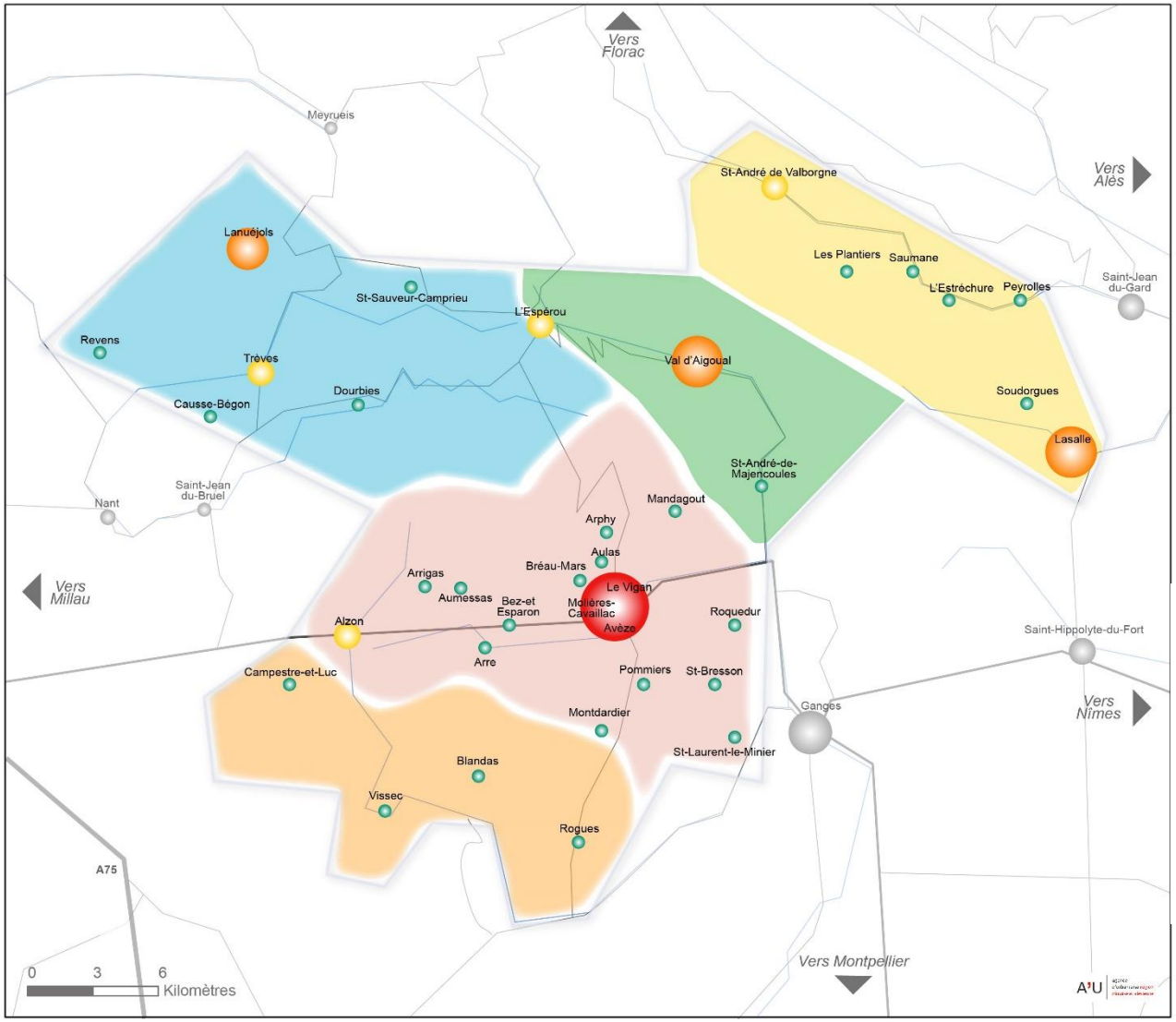

Structurer des bassins de proximité

- Bassin Causses sud
- Bassin d'attraction du pôle viganais
- Bassin Causses nord
- Bassin Haut Hérault
- Bassin vallée Borgne, Gardon de Saint-Jean-du-Gard

Structurer une organisation territoriale équilibrée

- Conforter le rôle moteur du **pôle viganais**
- Renforcer les **centralités sectorielles**
- S'appuyer sur les **villages relais** pour faciliter les complémentarités entre les centralités sectorielles et les polarités d'interface
- Assurer un développement mesuré dans les **villages cévenols**
- Polarités extérieures d'interface

2-1 Soutenir une dynamique démographique

Territorialiser le développement démographique par bassins de vie

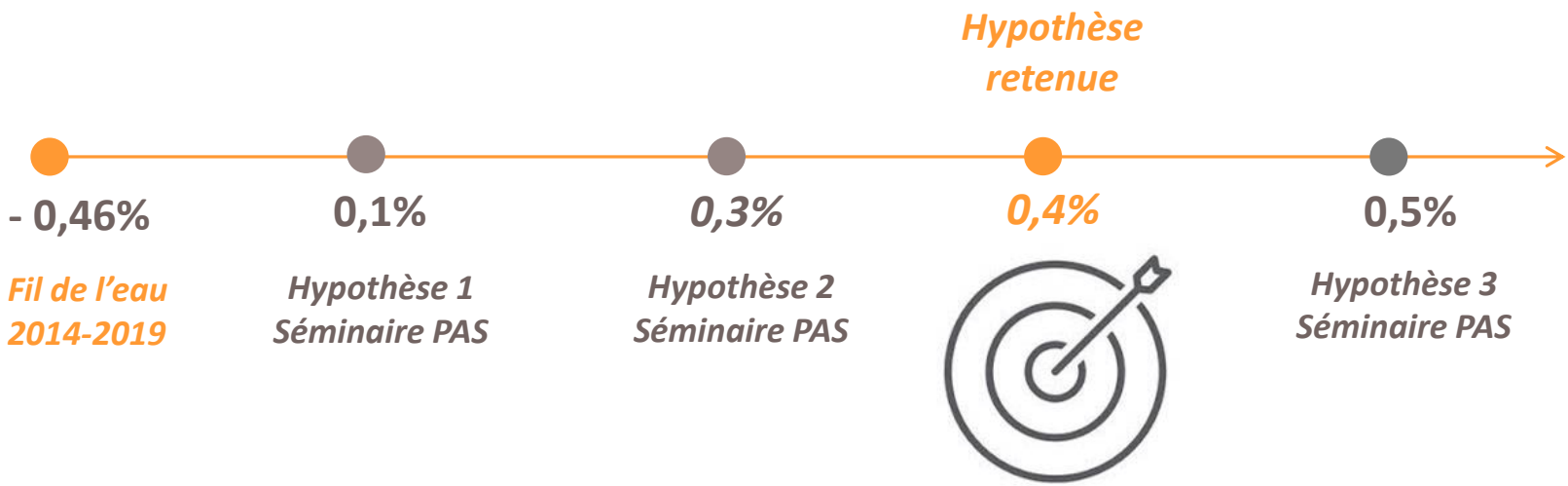

Une volonté politique pour :

- Offrir un cadre de vie de qualité
- Favoriser l'accueil de nouveaux arrivants
- Stimuler le lien social pour des villages « vivants »
- Prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires liées au Zéro Artificialisation Nette

2-2 Garantir l'offre de logements pour tous

Territorialiser le développement démographique par bassins de vie

Le SCoT à horizon 2040

+0,4% de taux de variation annuel moyen

+ 1 350 habitants
16 700 habitants

+ 2260 logements, soit
+ 120 logements /an

- Privilégier l'accueil au sein du bâti existant
- Diversifier les formes d'habitat
- Renforcer la qualité urbaine des villages
- Réhabiliter des hameaux cévenols

Ambition 2 : adapter les modes d'habiter aux changements climatiques

TEMPS d'ECHANGES

2.1 Soutenir une dynamique démographique

2.2 Garantir l'offre de logements pour tous

2.3 Renforcer la qualité urbaine des villages

2.3 *TERRITOIRES SOLIDAIRES*

Ambition 3

relier les bassins de vie

Relier les bassins de vie

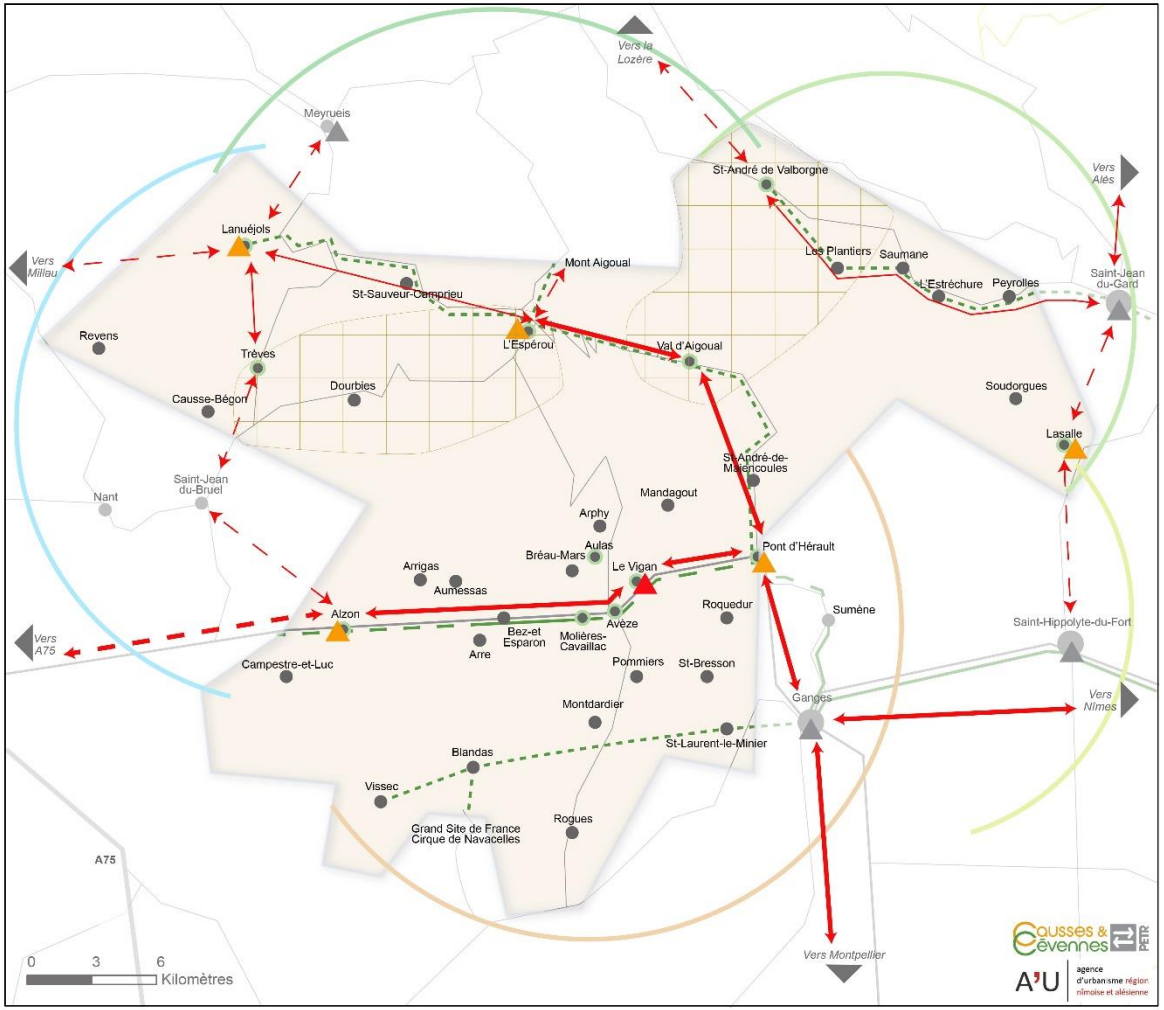

Un territoire ouvert sur plusieurs bassins de mobilités régionaux

- Bassin Lozérien
- Bassin Alésien
- Bassin Nîmois
- Bassin Montpelliérain
- Bassin Aveyronnais

Améliorer l'accès au territoire

- Pôle d'échange multimodal (PEM) routier en projet
- PEM rural à créer
- Améliorer les connexions avec les pôles d'interfaces

Lignes de transports en commun :

- cars à haut niveau de service sur le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) à renforcer / à créer
- ligne régionale à conforter / à créer

- Favoriser les pratiques solidaires (autopartage, TAD, autostop...)
- Expérimenter le Transport à la Demande

Favoriser les mobilités actives sur les axes stratégiques

- Voie verte existante
- Voie verte en projet
- Aménagements cyclables à créer
- Développer les modes actifs autour des services de proximité

Relier les bassins de vie

3.1 Proposer des solutions de mobilité en milieu peu dense et de montagne

* Améliorer l'accès au territoire
* Favoriser la mobilité solidaire
* Développer les transports collectifs sur les principaux corridors de déplacements
* Développer le vélo et la marche dans les villages

3.2 Développer l'offre en services et en équipements pour toutes les catégories de la population

* Assurer une répartition équilibrée des équipements et services
* Diversifier les services adaptés au vieillissement de la population
* Renforcer l'accès aux services de santé
* Garantir une place pour la culture de proximité
* Améliorer la gestion des déchets
* Garantir un aménagement numérique et durable du territoire

Relier les bassins de vie

3.3 Soutenir les commerces de proximité et la logistique

* Favoriser les commerces de proximité
* Organiser la logistique urbaine pour améliorer la qualité et le cadre de vie de l'ensemble des usagers

3.4 Agir pour une culture sociale et inclusive

* Favoriser la culture de proximité
* promouvoir le patrimoine culturel cévenol

Ambition 3 : relier les bassins de vie

TEMPS d'ECHANGES

3.1 Proposer des solutions de mobilité en milieu peu dense et de montagne

3.2 Développer l'offre en services et en équipements pour toutes les catégories de la population

3.3 Soutenir les commerces de proximité et la logistique

3.4 Agir pour une culture sociale et inclusive

2.4 *TERRITOIRES DYNAMIQUES*

Ambition 4

Favoriser l'expérimentation et l'innovation

Favoriser l'expérimentation et l'innovation

4.1 Réinvestir les ressources spécifiques au territoire

* Diversifier la filière bois
* Renforcer l'activité culturelle et l'économie sociale et solidaire
* Réinterroger l'économie de production industrielle

4.2 S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire

* Renforcer l'attractivité du territoire
* Développer les filières innovantes
* Développer l'économie circulaire

4.3 Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement

* Soutenir l'économie agricole
* Conforter et développer l'activité pastorale
* Encourager l'alimentation locale et solidaire et les circuits-courts

Favoriser l'expérimentation et l'innovation

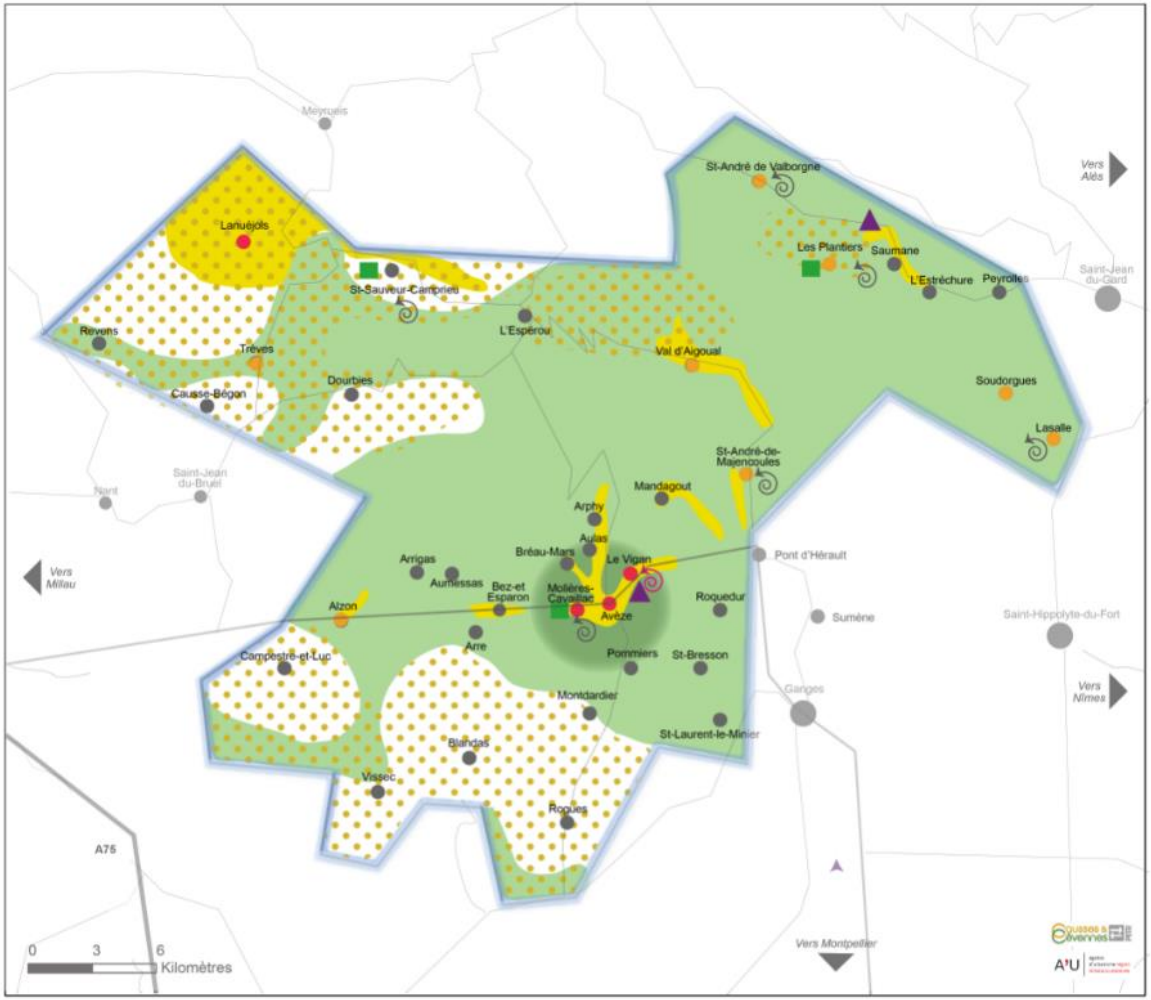

Réinvestir les ressources spécifiques du territoire

- Requalifier les zones artisanales et d'activités existantes
- Renforcer le tissu artisanal de proximité

Diversifier la filière bois

- S'appuyer sur le réseau de scieries
- Gérer durablement la forêt

S'inscrire dans une économie circulaire

- Prendre appui sur un réseau de ressourceries
- Repenser le fonctionnement des décheteries

S'appuyer sur de nouvelles activités pour accroître l'attractivité

- Promouvoir la recherche/développement/formation/culture
- Innover dans le secteur industriel traditionnel
- Innover dans les services grâce au numérique

Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement

- Conforter et développer l'agropastroralisme
- Préserver les espaces agricoles à forte valeur agronomique

Favoriser l'expérimentation et l'innovation

4.3 Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement

* Soutenir l'économie agricole
* Conforter et développer l'activité pastorale
* Encourager l'alimentation locale et solidaire et les circuits-courts

4.4 Garantir un tourisme durable

* S'appuyer sur les grands sites pour diffuser les flux touristiques au sein du PETR
*Adapter le tourisme face au changement climatique
* Favoriser un tourisme vert de qualité

Garantir un tourisme durable

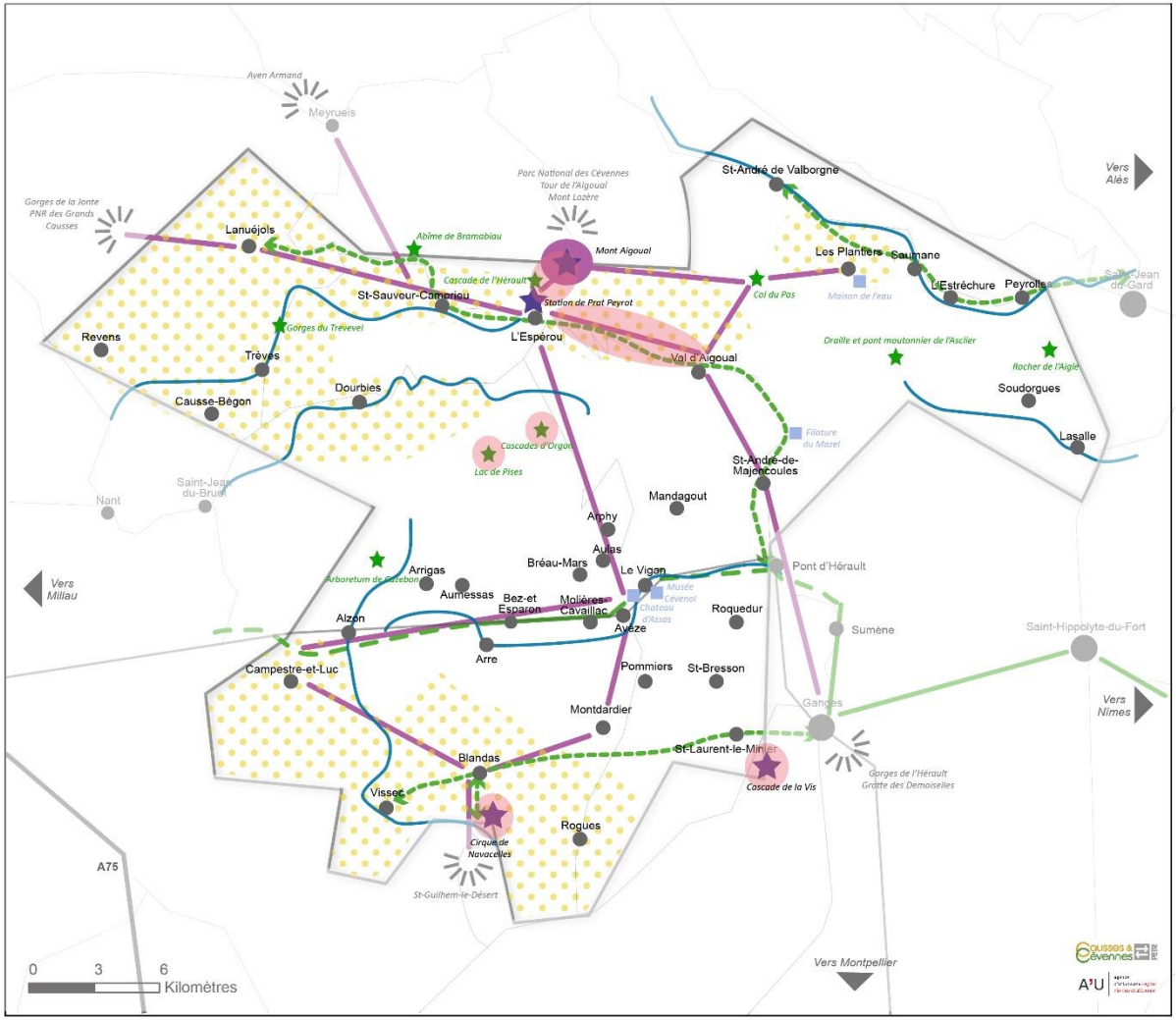

S'appuyer sur les grands sites pour diffuser les flux touristiques

- Valoriser les grands sites emblématiques
- Prendre appui sur les Itinéraires touristiques stratégiques
- Gérer les flux et la fréquentation
- Favoriser le tourisme en réseau
- Développer l'offre patrimoniale et culturelle

Asseoir le tourisme vert (tourisme de rivière, d'aventure, de plein air)

- Conforter le tourisme de rivière en tenant compte de la vulnérabilité au changement climatique
- Promouvoir les sites naturels
- Tirer parti du paysage agropastoral
- Développer le pôle nature 4 saisons

Développer les itinéraires cyclables, supports d'attractivité touristique

- Voie verte existante
- Voie verte en projet
- Aménagements cyclables à créer

Ambition 4 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation

TEMPS d'ECHANGES

4.1 Réinvestir les ressources spécifiques au territoire

4.2 S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire

4.3 Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement

4.4 Garantir un tourisme durable

3 Conclusion et perspectives

Les étapes de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique

ANALYSER LE TERRITOIRE

DEFINIR LES GRANDS AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

DEFINIR LES ORIENTATIONS

Pré-diagnostic → **Diagnostic** → **enjeux** → **Objectifs scénarios** → **Choix d'un modèle de développement** → **Objectifs chiffrés** → **Déclinaison PAS** → **orientations PAS**

Note enjeux
Etat

Séminaire élus
10-11 mai 2021

Comité technique
10 sept 2021

3 ateliers géographiques
Septembre 2021

Réunion PPA
11 avril 2022

Séminaire
12 mai 2022

Séminaires
3 et 11 octobre 2022

Commissions thématiques élus
décembre 2022

Séminaire Synthèse
Décembre 2022

Comités de rédaction pour construire les règles du DOO

Construire la **vision stratégique**
Définir l'**ambition** du projet
Partager les objectifs du SCoT.
Identifier les **perspectives souhaitables** pour le territoire

Contact PETR Causses et Cévennes

Matthieu EYBALIN
Coordinateur PETR Causses et Cévennes
m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr
06 75 63 42 01

Equipe projet Agence d'Urbanisme

Nicolas DUVIC
Chargé de missions planification et mobilité
nicolas.duvic@audrna.com
04 66 29 05 64

Caroline BUADES
Chargée de missions planification et urbanisme réglementaire
caroline.buades@audrna.com
04 66 29 27 43

Tatiana POPOFF
Chargée de missions planification et environnement

Harmonie DAGNEAU
Chargée de missions projets urbains et patrimoine

A'U 30 ans ! agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Consultez l'actualité de l'A'U
www.audrna.com

crédits : A'U (sauf mention contraire)